

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 266-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.702

Déposée le: 21.11.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Stähli (Gasel, PBD) (porte-parole)
Graf (Interlaken, PS)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Cosignataires: 12

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Services d'aumônerie dans les prisons, les hôpitaux et les centres d'hébergement pour requérants d'asile pour des membres de religions non reconnues

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. développer des offres d'aumônerie pour les pratiquants de religions qui ne sont pas reconnues dans les établissements publics (hôpitaux, prisons, centres d'accueil de requérants d'asile) ;
2. encourager une offre de formation continue adéquate et favorable à l'intégration pour les personnes assurant l'encadrement religieux au sein des communautés religieuses non reconnues ;
3. établir des mesures pour financer les activités de ces accompagnants et leur formation continue, en particulier en recourant aux fonds du programme d'intégration cantonal ;
4. étudier la possibilité de mettre en place une coopération avec les associations religieuses (dont les mosquées) en tenant compte des services d'aumônerie.

Développement :

Les sermons haineux de certains imams et les 89 voyageurs du djihad partis de Suisse, incitent à une vigilance accrue. Les prisons et les centres d'hébergement des requérants d'asile peuvent être un terreau fertile pour la radicalisation de personnes en situation d'urgence personnelle. Il est donc indispensable de développer dans les institutions publiques des offres d'encadrement adaptées pour les musulmans et les pratiquants d'autres religions non reconnues. Ces offres doivent permettre de créer chez ces personnes une relation positive avec la société suisse à travers leur religion.

Imams et accompagnants appropriés peuvent contribuer de manière importante à l'intégration et à la prévention de la radicalisation. Un rapport du Réseau national de sécurité (« Mesures de prévention de la radicalisation », 2016, p. 18) renvoie au rôle clé des imams en tant qu'aumôniers. Pour exercer cette fonction, ils dépendent d'une part de la collaboration avec les établissements publics et d'autre part de la participation à des formations continues.

Avec le soutien du Secrétariat d'Etat aux migrations, le Centre Suisse Islam et Société initié par la Confédération à l'Université de Fribourg (voir aussi le rapport du Réseau national de sécurité, p. 15) organise des cours de formation continue pour les accompagnants musulmans dans différents cantons. Dans le cadre de ces cours, les compétences sociales, théologiques et communicationnelles nécessaires sont enseignées.

Financement :

Selon les indications de l'Office fédéral de la statistique, plus de 33 000 musulmans et 14 000 membres d'autres communautés religieuses vivent dans le canton de Berne, ainsi que plus de 58 000 membres de différentes petites églises chrétiennes, parmi lesquelles seules l'église catholique-chrétienne est reconnue (Population résidante permanente de 15 ans et plus, selon l'appartenance religieuse et confessionnelle et le canton, 2015). Sur la base de ces chiffres, il incombe au Conseil-exécutif, au titre de l'égalité de traitement, d'essayer de coopérer avec divers autres groupes religieux qui ne font pas partie des communautés religieuses reconnues. Comme ces groupes ne bénéficient pas des moyens publics pour leurs prestations d'intérêt général, il convient d'utiliser les moyens du programme d'intégration pour financer les services d'aumônerie afin de favoriser l'intégration et pour la formation continue de ces personnes.

Programme d'intégration du canton de Berne 2018-2021 :

Dans le programme d'intégration cantonal 2018-2021 (plan d'action, 27 juin 2017), seules les paroisses sont mentionnées. Le rapport effectué sur mandat du Conseil-exécutif « Religionspolitische Herausforderungen und Handhabungen des Kantons Bern » (défis et pratiques en matière de politique des religions du canton de Berne), resté interne jusqu'à présent, devrait proposer des repères sur la manière de prendre les activités sociales de divers autres groupes religieux comme point de départ et de mieux les intégrer grâce à des contacts plus intenses avec l'administration cantonale.